

N° 321
Décembre
2014



Maires Ruraux de France

36 000
COMMUNES

Le mensuel des maires ruraux de France

LA COMÉDIE DE LA RÉFORME TERRITORIALE



RÉSEAU

Moselle :
la commune qui taxe les
essieux

ACTUALITÉS

Baisse des dotations :
scénario catastrophe

TRIBUNE

«Et si on rationalisait ?»
de Michel Fournier

SOMMAIRE

DOSSIER

La comédie de la réforme territoriale

Page 3

ACTUALITÉS

Baisse des dotations : scénario catastrophe

Page 8

Brèves

Page 9

RÉSEAU

Moselle : la commune qui taxe les essieux

Page 10

Brèves

Page 11

TRIBUNE

Et si on rationalisait ?

Page 14

EDITORIAL



VANIK BERBERIAN

MAIRE DE
GARGILLESSE-
DAMPIERRE (36)

PRÉSIDENT DE
L'ASSOCIATION DES
MAIRES RURAUX DE
FRANCE

VANIK@AMRF.FR

@DEFIBRILATORS

Mon cher Père Noël,

J'ai été très sage cette année. J'ai suivi tes recommandations à la lettre. C'était un peu difficile au début mais j'ai fait de gros efforts et me suis bien appliqué. En particulier concernant mon argent de poche. J'ai été très attentif à ne pas dépenser plus que ce que j'avais mis patiemment de côté pour mettre aux normes mon assainissement. Mais ça m'a coûté tellement cher que je ne vais pas pouvoir réparer la toiture de l'église. J'espère qu'elle tiendra encore quelques années.

Je t'aurais bien commandé une nouvelle panoplie de fée parce que la mienne est élimée aux coudes et que pour faire le maire elle m'est très utile, mais finalement, je préfère une panoplie de juriste du droit des sols pour remplacer tes obligés qui se font rares.

J'ai lu dans les catalogues de fin d'année ces joyeuses propositions que tu m'invites à mettre en place pour agrémenter les rythmes scolaires. C'est super, ça donne envie. Mais ce n'est pas dans mes moyens. Je t'en veux de m'avoir mis l'eau à la bouche. C'est pas gentil, venant du Père Noël en plus.

J'ai entendu dire aussi que tu as de grands projets pour moi en particulier que tu veux m'envoyer dans une «colo» à au moins 20 000 participants. C'était déjà pas facile d'avoir un goûter tous les jours mais alors là, je crains le pire parce que tu connais les défauts du groupe des grands. Ils piquent tout pour eux au motif qu'ils ont de gros besoins pour assurer leur standing. Je sais d'ailleurs pas exactement ce qu'est le standing, mais je sais l'état de mon parc automobile et du matériel.

Mon cher Père Noël, tu vas peut-être trouver ma lettre de cette année un peu morose. Mais ne m'en veux pas. Il est vrai que je suis inquiet car jour après jour, devant le peu d'intérêt manifesté à notre égard je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. Ah si, il y en a une dans la cour d'école qui est très contente. Elle s'appelle Marine, elle est blonde et a l'air gentille, mais je crois qu'elle en a seulement l'air parce que ceux qui l'accompagnent, «les gars de la Marine», ils sont pas commodes. Et à chaque fois, elle se frotte les mains et dit, « Ça c'est bon pour moi ». Je ne comprends pas pourquoi ce qui est mauvais pour nous est bon pour elle. J'espère que tu pourras m'expliquer.

Je te souhaite de bonnes fêtes et que tu sauras bien tenir les rennes pour que ton traîneau ne se renverse pas.

Grosses bises

Niki

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE - N. 321 / DECEMBRE 2014

FONDATEURS Etienne Furtos - Jean Herbin - François Paour - Gérard Pelletier - Pierre-Yves Collombat - Andrée Rabilloud

REDACTION 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 79 93 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian

Rédactrice en chef : Julie Bordet-Richard

Ont également participé à ce numéro : Pierre-Yves Collombat, Hervé Cassagne, Catherine Champeyont, Catherine Leone, Margaux Ollagnier, Cédric Szabo

EDITE par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Foch 69 006 LYON • Tél. 04 72 61 77 20 • Fax 04 72 61 79 97 • amrf@amrf.fr

COMITÉ DE RÉDACTION Vanik Berberian - Marie Jeanne Béguet - Dominique Bidet - John Billard - Jean-Paul Carteret - Guy Clua - Aurélien Ferlay - Michel Fournier - Nadine Kersaudy - Marie-Antoinette Métral - Louis Pautrel

IMPRIMERIE Imprimerie Albédia - Aurillac - Imprimé sur papier PEFC/10-31-1446 issu de forêts gérées durablement • Dépôt légal 4e trimestre 2014 • CPPAP 0616 G 84 400 • ISSN : 0245 - 3185

RELATION ABONNES - RESEAU Catherine Champeyont • Tél. 04 72 61 77 20 • amrf@amrf.fr

ABONNEMENTS Adhérents 19 € • Non-adhérents 37 € • CCP LYON 1076-40 Y

LA COMÉDIE DE LA RÉFORME TERRITORIALE

(première partie)

« *Vous qui entrez ici, abandonnez toute espérance.* » La Divine comédie, Dante

« **V**ous qui entrez ici, abandonnez toute espérance », la porte de l'enfer dans la Divine comédie ne saurait être plus claire. Vous qui espérez une organisation plus efficace et plus démocratique, car les deux vont ensemble, de notre administration territoriale, vous qui comptez sur la mobilisation des territoires pour sortir le pays de la dépression économique dans laquelle il s'enlise, le sortir de la désespérance sociale qui le révolte, de l'impasse politique qui le paralyse, abandonnez tout espoir dans les réformes qui depuis cinq ans nous accablent, tout espoir dans un quelconque changement de majorité politique, tout espoir même de comprendre la logique de cette succession d'improvisations. Car il s'agit d'une comédie dont nous sommes les spectateurs, parfois les figurants, au mieux les seconds rôles plus ou moins inspirés. Ceux pour qui la pièce est écrite et jouée n'ont pas de nom, pas de visage, pas de parti, ne sont pas élus, ils sont ailleurs, à Bruxelles, à la City, à l'OCDE, dans les rédactions des relais médiatiques des lobbys libéraux (1). Si nous ne comprenons pas tout, eux comprennent.

I- De la décentralisation au business territorial

Pour comprendre ce qui se passe, il faut d'abord renoncer à voir dans les réformes de ces dernières années une nouvelle étape du processus séculaire de décentralisation (2), processus politique de recherche d'un point d'équilibre entre les visions jacobine et girondine de la démocratie française, d'une conciliation entre Etat unitaire et libertés locales. Puissamment relancé par les lois Defferre entre 1982 et 1985 puis de l'intercommunalité, par les lois Joxe-Baylet (1992) et Chevènement (1999), il a permis d'arriver par une voie spécifique aux mêmes résultats que les états fédéraux, probablement meilleurs dans la mesure où dans ces états existe une réelle tutelle des états fédérés sur les communes.

Les réformes préparées depuis 2005, avec passage à l'acte à partir de 2007 se situent dans la continuité des lois de décentralisation (3), à peu près comme les privatisations Jospin-DSK des nationalisations à 100% du Mitterrand qui entendait « changer la vie ». Plus exactement, elles n'en sont pas le contraire, leurs objectifs et leur logique sont tout autres. D'où l'existence de plages de recouvrement permettant de brouiller les pistes.

1 - Ce n'est pas un hasard si, lors de sa visite à la City, Manuel Valls se croit obligé de flatter « Xavier Niel, l'un de nos plus brillants créateurs d'entreprises », par ailleurs propriétaire du journal Le Monde, pour qui la France est un « paradis fiscal pour les créateurs d'entreprises ». « Je lui laisse le choix de ce terme, ajoute modestement l'orateur. Mais je sais que l'homme est intelligent ! » Comme on sait, le « quotidien vespéral des marchés » fait ouvertement campagne pour une réforme territoriale pure et dure.

2 - La question est récurrente de la Révolution jusqu'à l'époque actuelle. Pour prendre un exemple peu connu, si l'on en croit Tocqueville, le débat sur la future constitution de la deuxième République en 1848 commença par la question de la place des communes avant même de parler de l'organisation du pouvoir central :

« La discussion s'ouvrit le 22 mai ; il s'agit d'abord de savoir par quel côté on entreprendrait cette œuvre immense. Lamennais proposa de commencer par régler l'état des communes (...). Il fit donc voir avec une grande force qu'une république, dont les citoyens n'auraient pas l'esprit et l'habitude journalière de se conduire eux-mêmes, était un monstre qui ne saurait vivre.

Là-dessus, la commission pris feu ; Barrot, qui s'était toujours fait une image assez vive quoique assez confuse de l'avantage des libertés locales, soutint vivement Lamennais ; je fis de même ». Devant l'opposition farouche des partisans de la centralisa-

tion, « la question ne pu être décidée ce jour-là ; mais on la préjugea en réglant qu'on ne s'occuperait pas d'abord du système communal » (Tocqueville, Souvenirs)

Au final, en effet, la question des communes ne sera évoquée qu'à l'article 76 de la Constitution de 1848 et sous le statut, comme les départements, les arrondissements et cantons, de « divisions du territoire »

La troisième République enclenchera le processus de décentralisation qui se poursuivra, jusqu'à la reconnaissance constitutionnelle (Loi constitutionnelle du 28/03/2003) du fait que « l'organisation » de la République « est décentralisée » (Article 1)

3 - Le projet de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), par exemple est clairement présenté comme la dernière étape de la décentralisation mitterrannique :

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire, affirmait François Mitterrand en 1981. Depuis plus de trente ans, la France est engagée dans un mouvement de décentralisation résolu qui a modernisé notre pays. Si celui-ci n'a cessé de s'approfondir par touches successives, il n'est pas allé à son terme. Une étape, complémentaire et ambitieuse, s'imposait donc pour moderniser en profondeur notre organisation territoriale, armer le pays pour mieux résister aux chocs et confirmer la capacité de la France à s'inscrire en tête des pays développés, à soutenir le progrès, à garantir la cohésion entre les hommes et entre les territoires. » (Exposé des motifs).

Manuel Valls ne manque d'ailleurs pas une occasion de rappeler cette filiation Gauche pur sucre. Même son de cloche lors de sa déclaration devant le Sénat le 28 octobre 2014 : « Réformer c'est consolider les acquis de la décentralisation ».

4 - L'un des aspects souvent oublié des lois de décentralisation, c'est que les transferts de compétences



Photo AMRF

Le projet Defferre-Mitterrand était d'abord politique : donner le pouvoir aux élus et en dynamisant la démocratie locale, améliorer la gestion des collectivités et rendre leur action plus efficace.

L'exposé des motifs de la loi de 1982, ne saurait être plus clair :

« Les collectivités territoriales et leurs élus sont traités comme des mineurs, placés sous tutelle pour gérer les affaires locales...

Le projet de loi (...) a pour objet de transférer le pouvoir aux élus, aux représentants des collectivités territoriales librement désignés par leurs concitoyens... Il modifie fondamentalement la répartition du pouvoir. Il fait des communes, des départements et des régions des institutions majeures, c'est-à-dire libres et responsables. »

Rien à voir avec les problématiques managériales des textes récents.

L'Histoire a montré que libérer la démocratie locale, c'était aussi dynamiser l'économie. Les collectivités territoriales assurant désormais entre 70 % et 75 % de l'investissement public, avec un endettement demeuré inférieur à 10 % du PIB. Constatons qu'en Allemagne, d'où nous vient la lumière, bien que l'état des réseaux soit calamiteux,

l'investissement public représente 1,6 % du PIB contre 3,1 % en France (chiffres 2011)

Les garde-fous alors mis en place - création des chambres régionales des comptes en particulier - ne sont que la contrepartie de l'élargissement tout à fait exceptionnel des marges de liberté accordées aux collectivités : fin du contrôle a priori, transfert du pouvoir exécutif au département et à la région, transferts de compétences aussi essentiels que l'urbanisme à toutes les communes quelle que soit leur taille.

L'objectif des réformes Sarkozy puis Hollande, libérales et managériales, s'il est politique aussi, l'est d'une autre manière. L'objectif n'est pas de dynamiser le pays en donnant plus de pouvoirs d'action aux élus locaux, ce qui impliquerait qu'on leur en donne les moyens financiers. Non seulement on ne les augmente pas, mais on les réduit, certaines collectivités étant déjà au bord de la paralysie. (4)

Loin de renforcer l'action publique centrale ou locale, il s'agit au contraire de diffuser l'Etat minimum sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de permettre à l'en-

le réseau de l'intelligence électrique

Dès qu'elle est produite, l'électricité circule vers toutes les destinations où l'on en a besoin en même temps. Et comme elle peut venir de partout, il faut faire fonctionner en bonne intelligence un réseau où l'offre et la demande s'ajustent à chaque seconde.

RTE est l'opérateur du réseau électrique français à haute et très haute tension. Nous le faisons vivre, évoluer et l'entretiens. Autant de missions qui placent RTE au cœur de l'intelligence électrique, et au service de ses clients : producteurs, distributeurs, industriels et négociants.

L'intelligence électrique, c'est toute l'expertise de RTE au service de trois impératifs :

- 1 Optimiser le système électrique pour que tout fonctionne, à moindre coût, et à chaque seconde, quels que soient les aléas de la météo, de la demande et de la production.
- 2 Veiller à la sécurité de l'alimentation en électricité, aujourd'hui et demain, en proposant, par exemple, des outils et mécanismes qui permettent d'ajuster la production et la consommation d'électricité.
- 3 Adapter le réseau à la transition énergétique en innovant sans cesse.

L'intelligence électrique c'est aussi la richesse des compétences déployées par les 8400 collaborateurs de RTE. Chaque jour, partout en France, ils s'emploient à la traduire en actes.



Le réseau de l'intelligence électrique



Flashez ce code pour découvrir l'encre électrique

rte-france.com



Photo AMRF

se sont accompagnés de ressources sous forme de dotations augmentant régulièrement et d'une fiscalité dynamique : impôts ménage, TP, DMT. Aujourd'hui c'est l'inverse, les réformes s'accompagnent d'une réduction des moyens, ce qui signe clairement la mystification. Comme on le verra, l'objectif c'est de faire des économies budgétaires tout en essayant de faire croire que le système en sera dynamisé.

5 - D'où l'étrange fixation sur la croissance des dépenses publiques en général et des collectivités territoriales en particulier. Fixation étrange car les dépenses des uns étant les recettes des autres, on peut raisonnablement penser que réduire les dépenses publiques, c'est ralentir la machine économique et augmenter le chômage ! La seule chose qui compte ce n'est pas le volume de dépenses en soi mais leur allocation, à quoi elles servent, la dynamisation économique qu'elles induisent.

6 - En novlangue libérale, investisseur ne signifie pas apporteur de capitaux sur la durée à une entreprise pour la développer, encore moins créateur d'entreprise décidé à attendre les fruits de son investissement mais spéculateur entendant un retour sur investissement normal de 15 %, résultat que seules des manipulations financières permettent d'atteindre.

7 - D'où la recherche sans fin de la bonne distribution des compétences selon les échelons territoriaux, la volonté d'éradiquer toutes les structures (Syndicats, pays, etc.) dont les frontières débordent la carte simplifiée dont rêvent les modernisateurs.

treprise privée, la seule à créer de la valeur selon le catéchisme libéral, d'occuper le maximum d'espace, selon l'immortel principe de Ronald Reagan : « Ce n'est pas l'Etat qui est la solution, c'est l'Etat qui est le problème ». (5)

Dans ce contexte, la réforme territoriale devenant un produit d'appel destiné aux « investisseurs » (6), ce n'est pas un hasard si, de la City, l'un des centres nerveux les plus importants du système spéculatif mondial, Manuel Valls invite les investisseurs à venir en France, un pays dont le gouvernement pro business n'a pas peur de la réforme. Pour les convaincre, il rappelle ses engagements : 1- restaurer la compétitivité des entreprises (baisse de la fiscalité et des cotisations sociales) ; 2- sérieux budgétaire (réduire la capacité d'intervention de l'Etat et baisser les impôts) ; 3- effectuer des réformes structurelles, à commencer par la réforme territoriale, dont on se demande en quoi elle peut bien intéresser les spéculateurs londoniens.

C'est que selon la vision libérale de ce que doit être une société moderne, les collectivités sont elles-mêmes des entreprises en lutte sur un champ concurrentiel, des entreprises dont il faut stimuler la compétitivité par la concentration, la spécialisation (7), en débarrassant les plus performantes de la charge des territoires moins productifs.

Exemple parmi d'autres, l'exposé des motifs de la loi de Modernisation de l'Action publique et Affirmation des Métropoles (MAPAM) « La décentralisation consiste en effet à identifier clairement les échelons pertinents de l'action publique afin d'accroître la performance de l'ensemble des collectivités publiques, participant ainsi à la réalisation d'objectifs partagés, déterminant pour l'avenir de notre pays, tel que le rétablissement de sa compétitivité, condition essentielle du retour de la croissance, le développement des solidarités et la transition écologique »

Mais comment mesure-t-on la performance des collectivités publiques ? Que peut bien signifier la compétitivité d'une région, d'un département, d'une commune ?

Il s'agit donc de réorganiser la division du travail au sein de l'usine administrative pour la rendre plus performante et ainsi augmenter la « compétitivité » du pays, permettre le « retour de la croissance », « développer les solidarités » et permettre « la transition écologique ».

Comment la nouvelle répartition des tâches au sein de l'administration territoriale, l'augmentation de la taille des régions, la disparition des départements amélioreront-elles la balance commerciale de la France, doperont-elles son taux de croissance, tout en développant la solidarité entre ses concitoyens et en refroidissant la planète ?

Mystère.

Pierre-Yves Collombat
Membre fondateur de l'AMRF
Sénateur du Var

L'actu france interinterrégionale

philippe
bertrand

carnets de campagne
12:30 - 12:45



france
interintervenez
franceinter.fr

Baisse des dotations Scénario catastrophe

Un rapport de la délégation du Sénat à la décentralisation dresse un tableau assez noir des conséquences de la baisse brutale des dotations aux collectivités. Extraits.

« Il n'est pas rare d'entendre un discours tendant à relativiser l'importance de la diminution des dotations de 12,5 milliards sur 2014-2017 au motif qu'elle ne représenterait que 6,5% des recettes des collectivités. On peut à l'inverse être frappé par le caractère abrupt de cette mesure consistant, sur seulement trois exercices, à revenir sur plus de dix ans de croissance des dotations de l'Etat aux collectivités ».

Pour leur étude, les sénateurs se sont concentrés sur trois indicateurs : l'équilibre budgétaire, le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

« Il ressort de ce constat qu'avant même que soit décidée la fameuse baisse des 11 milliards de la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2015 et 2017, l'évolution des finances locales ne pouvait plus continuer ainsi. Comme disent les financiers, elle n'était pas soutenable.

Depuis quelques années, on observe « un effet de ciseau » entre des dépenses qui augmentent d'environ 3 % par an et des recettes qui ne progressent qu'entre 1,5 et 2 % par l'effet de la crise sur les bases fiscales et du gel de la majeure partie des dotations de l'Etat (qui affecte environ 50 milliards d'euros sur un total de 70) depuis 2011 », annonçait Jacques Mezard, sénateur du Cantal, lors de la présentation du rapport le 12 novembre.

« Même pour les catégories les moins menacées, les situations difficiles représenteraient souvent un tiers des collectivités, comme c'est le cas pour les communes de 2 000 à 10 000 habitants. Rappelons qu'il s'agit là de moyennes, et qu'il existe de très grandes disparités sur nos territoires, notamment pour ce type de collectivités. »

« À cet égard, s'il est vrai que la plupart des petites communes seront en général faiblement impactées du fait de leurs réserves et de leurs besoins limités, le caractère global de notre étude vient parfois en trompe l'œil et masque certaines réalités. Je veux évoquer le cas de ces petites intercommunalités rurales et des bourgs-centres qui les animent et supportent l'essentiel des charges de services aux populations. Ils sont aussi les moteurs du rare investissement dans ces zones rurales et ne résistent jusqu'alors que grâce à la progression du FPIC, dont les effets cesseront fin 2016. »

« Aussi assisterait-on sans aucun doute à une multiplication spectaculaire des cas d'impasse financière. Le titre du II de notre rapport consiste d'ailleurs à dire que la poursuite du fil de l'eau sans réagir associée au prélèvement de 11 milliards risque de faire de l'impasse financière la situation de droit commun de nos collectivités », a repris Charles Guené, sénateur de la Haute-Marne.

« S'agissant de la troisième partie de

notre rapport, un constat sur la situation des collectivités devrait, à mes yeux, faire l'objet d'un débat dépassionné dépassant le classique clivage droite-gauche. Mais force est de constater que lorsque le Gouvernement nous dit que les collectivités territoriales absorberont la baisse de la DGF en limitant l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation, ce n'est pas exact.

Pour faire notre démonstration, nous avons repris les prévisions d'inflation du Gouvernement inscrites dans le projet de programmation des finances publiques. Sur cette base, on constate effectivement qu'en ramenant la progression des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation, ça ne passe pas », reprend Philippe Dallier, sénateur de la Seine-Saint-Denis.

« Certes, il existe certainement des collectivités qui pourront s'endetter pour essayer de passer cette période difficile, mais elles seront sans doute peu nombreuses sans compter qu'un recours à l'emprunt serait assez antinomique avec l'objectif global de réduction de la dette publique. Nous pouvons donc en conclure, qu'outre la réduction de l'investissement, les collectivités territoriales vont devoir utiliser le levier fiscal dans des proportions plus ou moins importantes », termine-t-il.

www.senat.fr

Julie Bordet-Richard



Cour des Comptes

Une commune ? Qu'est-ce que c'est ?



La Cour des Comptes a rendu un rapport sur les finances locales, dans lequel les collectivités locales, notamment les communes, sont fortement critiquées. Ce rapport reproche aux collectivités de ne pas avoir apporté la contribution attendue à la réduction des déficits publics. Il fustige aussi l'augmentation des effectifs du bloc communal, et l'augmentation des dépenses qui en découlent. Beaucoup de « vérités », donc, sur les communes, alors que les rapports d'observation rendus par les chambres régionales ne concernaient que 15 régions, 12 départements, 42 groupements à fiscalité

propre et 67 communes ! 67 communes sur plus de 36000... Ce rapport semble bien entendu au plus près de la réalité des territoires. « L'AMRF regrette que le texte soit un document essentiellement à charge à l'encontre de la dépense des collectivités et par ailleurs encore limité à certaines dimensions, ce qui rend difficile l'appréhension des différences de traitement – et de leurs conséquences – que l'Etat réserve aux trois niveaux de collectivités, en particuliers des communes », déclare l'association dans un courrier de réponse à la Cour des Comptes.

Débat

Parole malheureuse

Le 18 novembre, au Sénat, André Vallini a dit : « La baisse prévue pour 2015 est de 3,67 milliards d'euros sur 229,7 milliards d'euros de recettes totales des collectivités territoriales, ce qui représente 1,6 % : certes, cet effort n'est pas neutre, il est même important,

mais ce n'est pas non plus l'étranglement que certains décrivent. » Il répondait à la question du sénateur du Doubs, Jean-François Longeot, qui demandait s'il était « dans les intentions du Gouvernement de réexaminer le plan de réduction des dotations de l'État et

d'arrêter immédiatement les transferts de charges et de mesures normatives sur les collectivités locales ? » Selon le sénateur, et contrairement au secrétaire d'Etat, cette baisse de dotations est « insoutenable et insupportable pour nos communes ».

Loi ALUR

Demande de réexamen de l'article 157

Le député des Hautes-Alpes, Joël Giraud, a posé une question écrite à la ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Cette question concerne l'article 157 de la loi ALUR, qui « rend impossible tout travaux de rénovation ou d'extension des bâtisses » en dehors des secteurs de taille et de capacité d'accueil limité (Stecal). Selon le député, cet article risque d'entraîner la prolifération de démarches sauvages ou alors

qu'une grande partie des bâtisses situées en zone agricole deviennent des ruines. Il craint également la « prolifération de procédures contentieuses entre particuliers et le maire ». Joël Giraud demande le réexamen de ces dispositions « afin de ne pas complexifier le travail des élus, désormais dépourvus de l'aide de l'Etat dans de nombreux départements ruraux ».



Photo AMRF

Lozère

Lancement de l'Association des maires ruraux



Photo AMRF

Un député comme président. Maire de Fournels depuis 2001, le député de la Lozère Pierre Morel-A-L'Huissier mène désormais la trentaine de communes qui a décidé de se constituer en association de maires ruraux. La ruralité

était déjà l'une de ses thématiques naturelles à l'Assemblée. Il compte bien continuer à creuser ce sillon pour accentuer la portée du message des Maires Ruraux de France auprès de ses collègues à l'Assemblée nationale. Avec le

président de l'AMRF, ils entretiennent une ancienne complicité sur la question de la place de la ruralité. Comme l'indiquait Cédric Szabo, le directeur de l'AMRF, lors du lancement de cette nouvelle association: "L'un des combats à plaider au Parlement est de ne pas traiter de la même manière les spécificités de la ruralité. Il y a urgence d'une meilleure prise en compte."

Unique député de son département, Pierre Morel a du pain sur la planche à Paris comme en Lozère. Un sujet qu'il développera dans son prochain ouvrage (à paraître mi-décembre), où il décrit son activité de parlementaire.



Energie positive et territoires durables

Parc éolien d'Allondrelle-la-Malmaison (54).

Faites de la transition énergétique une chance pour votre territoire !

Avec la baisse des dotations de l'État, les collectivités doivent trouver de nouvelles sources de financement pour assurer leur dynamisme. Parallèlement, le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte donnera une place prépondérante à l'échelon local.

Découvrez les témoignages de Maires qui développent leur territoire grâce à leurs ressources énergétiques locales sur www.juwi.fr

En savoir plus : Tél. 02 31 87 83 77 | www.juwi.fr

Haute-Savoie

Département favorisé... mais mobilisé

Pour son congrès départemental, l'association de Haute-Savoie a fait salle comble au Grand Bornand. Marie-Antoinette Métral, présidente de l'AMR74 et vice-présidente de l'AMRF, avait invité l'ensemble des élus municipaux de son département autour d'un thème pointu : "Quel impact de la réforme territoriale sur les finances des communes dans le département?".

Le sujet a donné lieu à une table-ronde très vivante, entre l'exposé d'un consultant spécialisé et les témoignages ou questions des maires ruraux, assortis du point de vue d'un DGS de communauté de communes.

Le préfet Georges-François Leclerc a su prendre l'assistance par la fierté du territoire, rappelant les qualités d'une Haute-Savoie qu'il qualifie de

"surdouée". Succès assuré ! A noter que cette richesse matérielle se traduit par la contribution positive de nombreuses communes rurales du département au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Haute-Saône

Un forum pour les partenaires des maires ruraux

Bis repetita à Port-Sur-Saône : un an après avoir accueilli le congrès national, le président Jean-Paul Carteret et l'équipe du Bureau de l'AMR70 ont organisé un "Forum des Partenaires des collectivités". Avec une quarantaine de stands, le but était de favoriser les échanges entre les quelque 200 maires ruraux présents et de nombreuses entreprises, mais aussi avec des associations travaillant avec les communes comme l'UDAF, la FOL ou les

Francas. Les services du Conseil général n'étaient pas oubliés, de même que ceux de la Préfecture. Toujours fidèle à la devise "des maires au service des maires", l'AMR70 avait également organisé deux conférences, sur le numérique (avec le département) et sur l'instruction des dossiers d'urbanisme (avec la Préfecture).



Photo AMR70

Gironde

Renouvellement à la tête de l'AMR

Daniel Barbe, maire de Blasimon, a été élu le mois dernier président de l'Association des maires ruraux de Gironde. Avec d'un conseil d'administration de 17 membres disséminés aux quatre coins du plus vaste département de métropoles, il s'est donné les moyens d'une couverture complète du territoire et de neutralité politique. Et pour renforcer l'efficacité du dispositif, l'AMR33 dispose d'un bureau exécutif réduit à sept membres. Bonne chance à cette nouvelle équipe et merci à Daniel Fenelon, le président sortant qui accueillait ses collègues.

RENSEIGNEMENTS - CONTACTER L'AMRF

Si vous souhaitez recevoir des informations sur l'AMRF, merci de nous faxer ce bulletin au 04 72 61 79 97 ou de nous le retourner à : AMRF, 52 avenue Foch, 69006 Lyon
Vous pouvez également nous contacter au 04 72 61 77 20.

Nom, Prénom :
 Maire de la commune de
 Adresse :
 CP, Ville : Téléphone :
 E-mail :

Moselle

La commune qui taxe les essieux



© countrypixel - Fotolia.com

Depuis 2008, le maire de Lidrezing, en Moselle, a créé une ressource financière pour sa commune, tout en préservant sa route communale.

Le village se situe à proximité d'une forêt privée. « Les propriétaires vendent des coupes de bois sur pied », explique le maire, Hubert Genin. « Les camions descendaient la route à plus de 70 ou 80 km/h ». La route communale, quant à elle, n'avait été construite que pour supporter des charges n'excédant pas 20 tonnes, pas pour des camions transportant du bois. Le maire a donc décidé de taxer les véhicules qui dépassent 6 tonnes par essieu.

Un arrêté « portant limitation permanente du P.T.A.C. à 6 tonnes/essieu et de la vitesse à 50 km/h sur la voie communale n°3 » a été pris en avril 2007. Une délibération du conseil municipal de novembre 2008 « demande aux

exploitations forestières d'être informé des coupes de bois qu'ils ont réalisé annuellement sur le territoire de la commune. Au vu des dégradations des routes causées par les grumiers, le conseil municipal décide d'instaurer une taxe au mètre cube de 5 euros non applicable aux véhicules dont le tonnage est inférieur à la signalétique. » Tout véhicule dont la charge sera supérieure à 6 tonnes par essieu paie désormais 5 euros par tonnage supplémentaire par essieu. Cette taxe permet à la fois de limiter le nombre de véhicules lourds et de remettre la route en état. L'arrêté est passé au contrôle de légalité. « Mais l'administration a essayé de me faire annuler la taxe, suite aux demandes des gens qui

devaient la payer. Pourtant, le contrôle de légalité a été effectué sans problème. »

Hubert Genin sent qu'il ne doit pas bouger une oreille s'il tient à garder ce système de taxe.

« Si on change quoi que ce soit ou qu'on refait voter une délibération, on ne pourra pas vérifier toutes les virgules. Nous n'avons pas de juriste, alors il vaut mieux garder ce qu'on a ».

J. B.-R.

Mobilisation

Rassemblement devant le congrès des maires



Photo AMRF

Certains élus étaient en tenue locale

Les maires ruraux se sont rassemblés devant l'entrée du Congrès des maires, les 25 et 26 novembre, à Paris. Comme lors de leur mobilisation devant le Sénat le 28 octobre, les maires ruraux réclament davantage de considération pour la commune et son maire. Sur les affichettes que portaient les élus, on pouvait lire : « le monde rural a besoin d'une vraie politique nationale », « des services publics de proximité pour le monde rural », « verser les dotations des communes aux intercommunalités est une outrancière provocation », ou « la France est rurale et urbaine ». Chacun de ces élus était habillé de son écharpe tricolore.

Ces rassemblements prennent place dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités territoriales et à la réforme territoriale, en cours de lecture parlementaire. Avec l'ambition que ces différents événements les aideront à se faire entendre des parlementaires et des élus de toute la France.

Rassemblements des 25 et 26 novembre



Photo AMRF



Photo AMRF



Photo AMRF

Et si on rationalisait ?

Voici une partie du discours prononcé par Michel Fournier lors de l'Assemblée générale des maires ruraux des Vosges, dont il est le président.



Photo AMRF

Bonjour, vous allez bien ? Vous ne m'avez pas reconnue? Pourtant on ne parle que de moi ! Bon, c'est vrai, j'arrive masquée, vous êtes excusable !

Je m'appelle, je m'appelle « réforme », plus clairement : « re-re-réformes ».

L'hydre à plusieurs têtes, tu en coupes une, cinq repoussent ! Incroyable : de la magie pure !

Exit le conseiller général, vive le territorial !

Exit le territorial, vive le département !

Exit le pays, vive le P.E.T.R. !

Exit le département, vive les métropoles !

Exit la Région, vive la super région !

Exit la communauté de 5 000, vive celle à 20 000 !

Exit la commune seule, vive la nouvelle à plusieurs !

Car il faut rationaliser : ra-tio-na-liser !

Ra, comme raccourcir !

Ratio, comme restreindre !

Alize, comme une brise soufflant de tous côtés !

Mais, même si nous ne le comprenons pas, c'est pour notre bien ! Car, c'est pour faire des économies d'échelle !

Même si nous, les ruraux, n'avons jamais connu, et encore, que de pauvres escabeaux à deux marches !

La démocratie est en souffrance, supprimons la proximité, cela ira beaucoup mieux...

De qui se moque-t-on ?

Les médias, relais nécessaires de l'information, devraient tout de même être plus prudents dans le choix de leurs invités !

Retrouver sur chaque chaîne nationale, les « estampillés grands penseurs », toujours les mêmes, fréquentant les mêmes cercles, les mêmes politiques, « ceux qui comptent », à tel point, que beaucoup deviennent conjoints et confondent les fonctions. Ils encensent « la réforme à tout prix », véritable veau d'or de ce microcosme !

S'il te plaît, Moïse, reviens, et remets les tables de la loi en place !

D'autre part, dans l'esprit de ces médias, les ruraux sont souvent assimilés aux seuls paysans, comme si urbain voulait dire citadin.

Notre mode de vie, ruraux et citadins, n'est plus, de toutes façons, qu'urbain !

Pourquoi toujours opposer la ville au village, chacun a besoin de l'autre ?

Toujours dans l'esprit des médias, paysan égale plaignant, donc :

Jamais contents ces ruraux ! Imperméables à tout changement, bref, des conservateurs arriérés.

Et pourtant, chaque jour, nous démontrons que nous savons, avec peu de moyens, faire « tourner la boutique », c'est vrai, on ne s'enrichit guère, pas de grosses multinationales chez nous, pas d'investisseurs privés, peu de taxes économiques !

Par contre, une formidable envie de faire, d'aménager, de développer !

A chaque élection municipale, des femmes et des hommes souhaitent s'investir pour le bien public, pour l'avenir de leur lieu de vie, pour le bien-être de leur population, avec courage, avec un peu de folie, sans prendre conscience, faute d'expérience, des incohérences du système avec ses normes, ses règles, ses obligations, voire ses aléas fomentés par la bulle élitiste qui croit nécessaire de réfléchir à notre place !

Ce sont les mêmes qui, en donneurs de leçons, veulent nous expliquer comment faire des économies dans nos collectivités mais qui ne sont pas fichus de le faire chez eux, dans le cadre de leurs fonctions.

Dans nos campagnes, l'incompréhension grandit, proche du désespoir. Des médias nous abreuvent constamment de scandales, de détournements, de fausses factures, de placements occultes et dénoncent avec la même vigueur les coûts prohibitifs liés au fonctionnement de nos collectivités et de leurs élus.

J'aimerais rencontrer un maire rural voulant placer ses indemnités en

Suisse ou au Luxembourg. Il se ferait refouler à la frontière pour ou- trages à la finance.

Ces grands faiseurs d'opinion re- prennent également en chœur la ga- begie du millefeuille territorial.

A part la commune, le département, la région et l'Etat, qui sont les seules collectivités, le reste: CC- CA, Pays, PETR,

SCoT et autres syn- dicats, ce ne sont que des outils.

Sauf si, sournoise-

ment, pour les communautés, on veut en faire une tranche supplé- mentaire !

Mais ce qui m'étonne toujours, c'est ce silence total sur le millefeuille administratif.

Les Voivres, canton de Bains les Bains, et demain, super Canton du Val d'Ajol, c'est-à-dire canton

d'une coquille vide et en devenir, d'une super coquille vide;

Les Voivres, arrondissement d'Epinal, donc sous-préfecture d'Epinal;

Les Voivres, pour la députation, c'est la 4e circonscription électorale donc Neufchateau;

Les Voivres, pour l'Education Nationale, circonscription de Vittel;

Les Voivres, pour la gendarmerie,

c'est le groupe- ment de Remire- mont;

Les Voivres, pour les impôts, le centre des impôts d'Epinal...;

Les Voivres, pour les circonscrip- tions sociales, la MSVS (maison de la solidarité et de la vie sociale) c'est Xertigny;

Les Voivres, pour les anciens, la Clic, c'est Dompain;

Les Voivres, pour la mission locale

et Pôle Emploi, c'est Epinal;

Les Voivres, pour l'urbanisme, c'est Vittel;

Les Voivres, pour les routes, c'est Dompain;

Les Voivres, pour la forêt, c'est Dar- ney et Neufchateau;

Les Voivres, pour la poste, c'est Xertigny;

Les Voivres, pour l'électricité, c'est Epinal;

Dans le canton du Val d'Ajol, on ira où ? Et si on rationalisait ?

Dans « rationaliser », on retrouve le mot raison : si on en profitait pour raison garder ?

Ce qui m'étonne toujours, c'est ce silence total sur le millefeuille administratif.

Michel Fournier
1er vice-président de l'AMRF
Maire de Les Voivres (88)

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

L'IFET vous propose 6 journées d'étude

● INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Mise en place de la stratégie budgétaire et financière de la mandature.

29
janvier
2015
Paris

JEAN-LOUIS DURET,
EXPERT EN FINANCES DES COLLECTIVITÉS

● ATTRACTIVITÉ DES COMMUNES

Quels leviers d'action pour rendre attractif le centre bourg et le rendre plus attirant pour des habitants potentiels ?

20
mars
2015
Paris

STÉPHANE CHEVRIER, SOCIOLOGUE

● AMÉNAGEMENT FONCIER

Quels rôles et places pour les élus communaux et leurs équipes en lien avec les collectivités et les maîtres d'ouvrages dans le cadre des opérations liées à la réalisation de grands ouvrages publics ?

30
avril
2015
Paris

MIREILLE HURST, RESPONSABLE D'AMÉNAGEMENT FONCIER D'UN DÉPARTEMENT

● ACTUALITÉ JUDICIAIRE

Quelles responsabilités pénales et administratives ? Quels place et rôle du maire et de l'équipe municipale dans la sécurisation juridique des populations du littoral et/ou de l'intérieur des terres face aux catastrophes naturelles ?

30
janvier
2015
Paris

Identification des risques encourus par les acteurs (élus, agents).

VALÉRIE SAINTAMAN ET JEAN-CHRISTOPHE MENARD,
AVOCATS À LA COUR. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS SMACL

● URBANISME

Élus : toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur l'urbanisme.

10
avril
2015
Paris

PHILIPPE BAFFERT, CONSULTANT URBANISME

● SCOLARISATION DU HANDICAP

Application de la loi de 2005 / Relations Éducation Nationale, élus délégués en charge du handicap et secteur médico-social. Valorisation des familles et des élèves : combattre isolement et discriminations ?

29
mai
2015
Paris

SOPHIE CLUZEL, FNASEPH, PHILIPPE VAN DEN HERREWEGHE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT, MICHEL TESSIER, VICE-PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE PARENTS ECOLES (OPE) ET AUTEUR DE « ITINÉRAIRE D'UN AMENDEMENT VOTÉ »



«Nous travaillons pour
que chacun ait un
logement décent»

Dominique, maire



ma commune est utile

«Etre utile aux familles
du village est un
honneur».

Marie Jeanne, maire



www.amrf.fr



campagnol.fr

**Créez le site internet
de votre commune !**

**pour seulement 180€ par an
sans connaissances particulières
en informatique.**



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.campagnol.fr

Offre réservée aux adhérents de l'AMRF